Conseil de quartier
Saint-Louis

Procès-verbal

7e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 9 septembre 2026, à 19 h
Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

Présences

Membres avec droit de vote :

M. Arnaud Desbiens	Vice-président
M. Martin Boucher	Secrétaire
M. Pierre Samson	Trésorier
Mme Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M. Bernard Drouin	Administrateur
Mme Célia Forget	Administratrice (arrivée 19h45)
M. Louis Alexandre	Administrateur
M. Pierre Pelletier	Administrateur

Absences

Mme Amélie Laliberté	Présidente
M. Mario Léonard	Administrateur

Autres présences

M. Gabriel Dusablon	Conseiller du district du Plateau
M. Jean-Luc Lavoie	Conseiller, district Pointe-de-Sainte-Foy
Mme Marianne White	Conseillère municipale, district Saint-Louis-Sillery
Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, VQ
Mme Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes participent à l'assemblée.

Conseil de quartier
Saint-Louis

Ordre du jour

7e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 9 septembre 2026, à 19 h
Centre de glaces Intact Assurance, 999 avenue de Rochebelle, salle 121

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Présentation des actions et initiatives du Carrefour d'actions territoriales	19 h 04
4.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin	19 h 30
5.	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 32
6.	Période de questions et commentaires du public	19 h 45
7.	Suivi des dossiers et affaires nouvelles ■ Sécurité pour les piétons et cyclistes, avenue Louis-Jobin et ses intersections - Pétition citoyenne ■ Érablière Cardinal-Villeneuve, demande de caractérisation ■ Marches exploratoires ■ Faire connaître les conseils de quartier – Balade des élu-es ■ Demande au RTC de remettre en place un lien plus direct vers l'école Rochebelle et le Boulevard Neilson (suivi de résolution) ■ Que la Ville intervienne auprès du MTMD pour réduire le niveau sonore de l'autoroute Duplessis ● Suivi des résolutions ● Mise à jour des démarches faites par le CQ ■ Fête de quartier 19 septembre - Parc Raymond-de Rosa.	19 h 50
8.	Deuxième période de questions et commentaires du public	20 h 45
9.	Correspondance et trésorerie ■ Correspondance ■ Trésorerie	20 h 50
10.	Divers	20 h 50
11.	Fin de l'assemblée	21 h 00

Conseil de quartier Saint-Louis

1. Ouverture de l'assemblée

Arnaud Desbiens ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Arnaud Desbiens fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Résolution CQSL-26-CA-49

Sur proposition de Pierre Pelletier, appuyée par Nadia Aubin-Horth, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Présentation des actions et initiatives du Carrefour d'actions territoriales

Arnaud Desbiens présente Marina Damiao, qui vient partager les initiatives du Carrefour d'actions territoriales. Le Carrefour regroupe divers acteurs et actrices du milieu communautaire ainsi que des citoyen(ne)s engagé(e)s souhaitant contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans leur milieu. C'est l'organisme Ressources Espace Famille qui gère le côté administratif. Le Carrefour effectue une veille sur les besoins et les enjeux identifiés sur le territoire et met en place des initiatives pour répondre à ces situations de même que mettre en commun les différents acteurs qui peuvent y être impliqués.

Marina Damiao donne en exemple le comité Communication qui a été créé pour répondre à des enjeux d'informations du public : ce comité gère un calendrier commun aux organismes du secteur, une infolettre, un pôle d'information et de référencement de services, la carte des services du secteur, le Salon du communautaire et collabore à la Journée de bienvenue avec le comité immigration.

Elle poursuit avec les réalisations du comité Vie de quartier qui organise divers ateliers sur des thèmes aussi variés que les finances, la démocratie, les arts manuels, la cuisine, etc. Le comité Se nourrir travaille quant à lui en collaboration avec le Jardin du vivre ensemble, gère un frigo-partage, des fiches d'informations pour les nouveaux arrivants ainsi qu'un projet de centralisation de distribution alimentaire. Le comité Se loger gère également le développement d'un outil en éducation au logement pour les nouveaux arrivants.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin

Arnaud Desbiens demande s'il y a des modifications à y apporter.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-50

Sur proposition de Bernard Drouin, appuyée par Louis Alexandre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de juin.

Adoptée à l'unanimité

Éloïse Gaudreau fait un suivi sur le projet de modification réglementaire dont il a été question lors de la consultation publique qui a eu lieu en juin. Le 10 juillet dernier, un avis de participation référendaire a été publié par la Ville, ce qui fait en sorte que la décision n'est pas rendue et relève maintenant des élus de l'arrondissement.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

Jean-Luc Lavoie fait part de quelques points d'information :

- Le parcours 805 circule désormais dans le secteur Ste-Ursule, facilitant le transport entre ce quartier et l'école secondaire De Rochebelle;
- La Fête de quartier de Ste-Ursule a été annulée, étant donné un manque de financement et de personnes pour l'organisation de l'événement;
- Une ordonnance a été octroyée pour travailler sur un cycle de 24h sur les travaux préparatoires du tramway sur le boulevard Quatre-Bourgeois, afin d'accélérer la fin des travaux et le rétablissement de l'accès aux commerces.

Quelques membres du Conseil soulignent qu'ils sont satisfaits des mesures qui ont été prises pour permettre le passage des cyclistes et des piétons durant les travaux. Par ailleurs, Jean-Luc Lavoie suggère au Conseil de faire la promotion de l'utilisation de la passerelle entre les rues Maricourt et de Dijon pour les piétons.

Gabriel Dusablon partage à son tour quelques points d'information :

- Un arrêt a été installé cet été sur la rue Roland-Beaudin, à la sortie du Marché public de Sainte-Foy;
- Il y a maintenant un trottoir et trois seuils de ralentissements sur la rue Montreuil;
- Une interdiction de tourner à droite a été installée sur la Route de l'Église à partir du boulevard Hochelaga quand on arrive en direction Est;
- Les consultations publiques pour la Vision de l'agriculture se poursuivent;
- Ce samedi, c'est la journée de distribution d'arbres à la Base de plein air de Sainte-Foy.

Marianne White poursuit à son tour :

- Elle fera un suivi sur les mesures d'atténuation qui seront faites sur la rue Jean-de-Quen;
- Davantage de mesures sont mises en place pendant les travaux autour de l'école Saint-Louis-France, tel qu'un signaleur pour guider les enfants afin de traverser au bon endroit et adopter des habitudes de circulation sécuritaires.

Pierre Samson s'interroge sur le projet de bâtiment immobilier au 1500 Route de l'église qui avait été présenté au Conseil il y a déjà un an et demi. Marianne White et Jean-Luc Lavoie répondent que le projet est toujours prévu et est considéré comme un agrandissement du bâtiment adjacent existant. La mise en place des branchements aux utilités publiques sera d'ailleurs faite à l'avance lors des travaux de réfection en cours sur la Route de l'Église. L'accès au futur stationnement du bâtiment donnera sur la Route de l'Église.

6. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne remercie le Conseil pour l'obtention d'affiches invitant les automobilistes à ralentir. Elle a porté à l'attention du conseiller Jean-Luc Lavoie le nombre de plaintes de citoyen(ne)s concernant la vitesse élevée et le non-respect des arrêts sur la rue Louis-Jobin. Elle a également fait des démarches de porte à porte pour récolter des noms de citoyens de la rue Louis-Jobin et des rues avoisinantes pour une pétition sur la sécurité routière dont elle fait la lecture en salle. Faute de trottoirs, les écoliers et les piétons sont contraints de marcher dans la rue partagée avec les voitures. Afin d'améliorer leur sécurité, les riverains réclament des aménagements de ralentissement et une réduction de la vitesse autorisée à 30 km/h.

Une autre citoyenne dénonce que ses enfants ont des difficultés quotidiennes à traverser la rue pour se rendre à l'école, étant donné que peu de voitures les laissent traverser, malgré que ces dernières doivent faire un arrêt obligatoire à l'intersection.

Louis Alexandre rappelle une résolution que le Conseil de quartier avait adoptée en 2024, réclamant des mesures pour améliorer la sécurité sur la rue Louis-Jobin. La réponse de la Ville mentionnait d'attendre une opportunité pour y aménager un trottoir.

Plusieurs citoyens font part, à tour de rôle, de situations où les automobilistes utilisent leur rue comme voie de transit, notamment lorsque les artères principales autour sont bloquées ou détournées pour des travaux.

Jean-Luc Lavoie répond qu'il a fait la demande pour installer des bollards de façon transitoire sur Louis-Jobin et qu'un nouveau relevé de vitesse a été demandé, notamment en raison des travaux préparatoires du tramway qui ont modifié la circulation dans le secteur. Une stèle radar sera également déployée en octobre.

Éloïse Gaudreau suggère à la citoyenne à l'origine de la pétition de la déposer formellement lundi prochain lors du conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge où son dépôt pourra être enregistré.

7. Suivi des dossiers et affaires nouvelles

7.1 Sécurité pour les piétons et cyclistes, avenue Louis-Jobin et ses intersections - Pétition citoyenne

Pierre Pelletier recommande aux élus de porter attention à la répartition des vitesses enregistrées, entre celles des citoyen(ne)s qui connaissent la situation et respectent la limite de vitesse sur leur rue et celles qui sont excessives et dangereuses, lorsque les relevés d'analyse seront faits.

Nadia Aubin-Horth soulève le point que les citoyens et le Conseil de quartier considèrent une rue comme *un milieu de vie où évoluent des gens, des familles et des enfants*, alors que les fonctionnaires de la Ville évaluent une rue en termes de *fonction et de fréquentation pour la circulation des automobilistes*.

Arnaud Desbiens propose d'adopter une résolution pour prendre acte de la pétition.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-51

Considérant que

- Un groupe de citoyennes et citoyens a soumis une pétition au conseil de quartier concernant différentes problématiques affectant la sécurité des piétons et cyclistes, notamment la vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt;
- Le conseil de quartier partage les mêmes constats quant aux problématiques de sécurité sur la rue Louis-Jobin;

Sur une proposition de Pierre Pelletier appuyée par Louis Alexandre, il est unanimement résolu que le Conseil de quartier de Saint-Louis prenne acte de la pétition et recommande à la Ville de prendre action concernant la sécurité routière sur la rue Louis Jobin de manière prioritaire.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Érablière Cardinal-Villeneuve, demande de caractérisation

Pierre Pelletier fait part que le comité a demandé une soumission à une firme de consultants pour une caractérisation du boisé, afin de savoir ce dont on doit tenir compte si on veut faire un projet à cet endroit : cours d'eau, espèces envahissantes, végétaux dangereux, etc. La prochaine étape consiste à spécifier le montant demandé dans la demande de subvention.

Pierre Pelletier propose d'adopter une résolution.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-52

Sur proposition de Pierre Samson, appuyée par Célia Forget, il est résolu que le Conseil de quartier autorise Amélie Laliberté et Pierre Pelletier à déposer une demande de subvention d'un montant de 7000$ pour la réalisation du projet *caractérisation de l'Érablière Cardinal-Villeneuve* dans le Programme visant l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Marches exploratoires

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7.4 Faire connaître les conseils de quartier – Balade des élu-es

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7.5 Demande au RTC de remettre en place un lien plus direct vers l'école Rochebelle et le Boulevard Neilson (suivi de résolution)

Les modifications au parcours 805 ont rempli la demande. La réponse du RTC au Conseil est jointe ici :

Je vous remercie de nous avoir transmis votre résolution 26-CA-XX demandant l'évaluation de la remise en place d'un lien plus direct vers l'école Rochebelle et le boulevard Neilson. Le 30 juin dernier, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a annoncé les changements à venir dans son réseau dès le 22 août 2026. Cette vague de changements comporte une modification au parcours du Métrobus 805 afin de contourner les chantiers de TramCité sur le chemin des Quatre-Bourgeois.

Cette modification améliorera la desserte plus au sud du chemin des Quatre-Bourgeois en utilisant Pie-XII, boulevard Neilson puis boulevard Hochelaga plutôt que d'emprunter la route de l'Église. Une carte a été ajoutée en annexe de cette lettre.

Rappelons que le parcours Métrobus 805 a une fréquence de 10 minutes ou moins en période de pointe et circule 7 jours sur 7, de 5 h à 1 h 30. Une carte interactive sera rendue disponible sur le site Web du RTC au courant de l'été. La mise à jour des horaires et de nos outils d'information à la clientèle sera réalisée dans la semaine du 10 août 2026.

7.6 Que la Ville intervienne auprès du MTMD pour réduire le niveau sonore de l'autoroute Duplessis

Suivi des résolutions

Éloïse Gaudreau a partagé au Conseil le 27 août dernier la réponse de la Ville aux résolutions 25-02-25, 25-02-06 et 25-02-07 :

La gestion du bruit routier en bordure des autoroutes relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et est encadrée par sa Politique sur le bruit routier. Cette politique prévoit notamment un partage des coûts avec les municipalités pour les études et les mesures d'atténuation.
Pour sa part, la Ville de Québec a choisi de ne pas réaliser de nouvelles études de climat sonore ni de financer ou de mettre en œuvre de nouveaux projets d'atténuation du bruit autoroutier, considérant que le MTMD est l'unique responsable des nuisances liées aux autoroutes.
Ces orientations s'appuient sur le fait que les coûts de ces interventions sont très élevés, que les bénéfices sonores sont généralement limités et peu perceptibles pour la majorité des résidents, surtout pour les immeubles de plus de deux étages, et que la Ville doit prioriser ses ressources financières pour la réfection et l'entretien de ses infrastructures et bâtiments existants.
Bref, la Ville de Québec est prête à collaborer techniquement ou logistiquement au besoin (par exemple en relayant au MTMD les doléances de ses citoyens), mais ne participera pas financièrement à la réalisation d'un tel ouvrage, ni à des études préalables. Si des citoyens souhaitent faire pression pour la construction d'un mur destiné à réduire les nuisances sonores causées par l'infrastructure autoroutière du MTMD, ils sont invités à se tourner prioritairement vers ces derniers.

Mise à jour des démarches faites par le CQ

Louis Alexandre a rencontré l'élu provincial Pascal Paradis afin de discuter de la problématique du bruit autoroutier, en tenant compte de la plus récente réponse que le Conseil a reçu de la Ville. Louis Alexandre a suggéré, parmi les potentielles solutions, d'abaisser la vitesse à 70 km/h sur le tronçon de Duplessis en milieu urbain, en se basant sur des arguments scientifiques documentés. Pierre Pelletier rappelle de tenir compte du futur projet de Trudel Alliance sur le site du stationnement de Place Quatre-Bourgeois aux abords de Duplessis, pour éviter que cela n'ajoute une source de réverbération du bruit autoroutier.

7.7 Fête de quartier 19 septembre - Parc Raymond-de Rosa

Ce point a été abordé par Jean-Luc Lavoie au point 5.

8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Il n'y a pas d'intervention.

9. Correspondance et trésorerie

9.1 Correspondance

Célia Forget a reçu un suivi de Marie-Ève Martel dans la cadre du projet pour la biodiversité (jardin de pollinisateurs). Ce point sera traité à la prochaine séance.

9.2 Trésorerie

Pierre Samson informe que le solde du compte est de 7 764,36$.

RÉSOLUTION CQSL-26-CA-53

Sur proposition d'Arnaud Desbiens, appuyée par Martin Boucher, il est résolu de verser 135$ à Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

10. Divers

Éloïse Gaudreau mentionne que les membres du Conseil ont reçu une invitation pour l'activité de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Québec.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 38.

Procès-verbal rédigé par Kathleen Breault et révisé par Arnaud Desbiens et Martin Boucher.

_____	_____
Arnaud Desbiens, vice-président	Martin Boucher, secrétaire